

Vivre à St-Girons

Décembre 2013

LE JOURNAL DE VOTRE VILLE

EN PREMIÈRE LIGNE

**Les nouveautés
à retenir**

- > **Service mobilité accrue : le TAD**
- > **Info ski-rail**
- > **Rythme scolaire depuis la réforme**

et aussi...

- > **St-Girons citoyenne**
- > **Infos en Couserans**
- > **Aménagement Gambetta**
- > **À ne pas manquer**

2013 s'achève, nous voici aux portes d'une nouvelle année.

La mairie de Saint-Girons, tient à vous présenter ses meilleurs vœux : que ces jours à venir soient synonymes de joie et de santé. Que cette année soit riche de liens d'amitié pour vous et vos proches.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes à toutes et à tous ainsi qu'une très bonne année 2014.

L'équipe municipale

Les nouveautés à retenir

TRANSPORT À LA DEMANDE : mobilité accrue

Le Transport à la Demande permet de faciliter l'accès de tous à des activités ou services saint-gironnais (activités de loisirs, services marchands ou non, publics ou privés, administrations, foires et marchés). Ce service est abordable et assuré par des professionnels locaux, ce qui, grâce au principe de prise en charge et de retour à domicile est sécurisant pour les usagers qui l'empruntent.

Il s'adresse à toutes les personnes qui habitent la commune de Saint-Girons et qui souhaitent se déplacer. Il fonctionne intra-muros avec des arrêts : place des Capots, place du Centre, au Foirail, au square Balagué, au Champ de Mars, à la Piscine, au Stade du LEP Camel, à Chanteraine, place de Lédar, et enfin à l'hôpital de Saint-Lizier.

Le chauffeur viendra vous chercher à domicile, vous amènera à un point d'arrêt défini ensemble lors de

la réservation. Pour le retour il vous ramènera du point d'arrêt convenu jusqu'à votre domicile.

Il est nécessaire de réserver auprès de Mme CAZALE Valérie au plus tard la veille du service de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 au 05 34 14 01 72

Un trajet aller/retour vous coûtera 5 €, un aller simple ou un retour simple 3 €, que vous donnerez au chauffeur le jour de la course. Le service est gratuit pour les détenteurs de la carte transport du Conseil général, moitié prix pour les moins de 18 ans (2.50 € un aller/retour et 1.50 € un aller simple ou un retour simple).

Pour les usagers handicapés, il convient d'envoyer la photocopie de la carte de handicap valide à la secrétaire du TAD. Ainsi l'accompagnateur de votre choix, bénéficiera de la gratuité pour son transport.

SERVICE SKI-RAIL



Pour les voyageurs et touristes :

à partir du 21 décembre et pendant toute la saison, vente des titres ski-rail, au point SNCF de l'ancienne gare

TRAJET : place des Capots, square Balagué, Piscine, place du Centre, Foirail, place de Lédar, Champ de Mars.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ALLER vous y serez à...	9h00 10h00	9h00 10h00 13h30	7h50 9h00 10h00 13h30	Pas de service ce jour là	9h00 10h00 13h30	9h00 10h00
RETOUR vous en repartirez à...	12h00	12h00 16h40	12h00 16h40 19h00		12h00 16h40 20h00	12h00

RYTHME SCOLAIRE : quoi de neuf depuis la réforme ?



> Groupe scolaire Henri MAUREL (centre ville)

> **L'école finit plus tôt**, il y a classe le mercredi matin (de 8h45 à 11h45 à Lédar, et de 9h à 12h en centre ville).

> **Le temps de midi** est organisé en deux services comme auparavant, les plus petits déjeunant à midi et étant couchés dès leur retour à l'école. A Lédar, la classe reprend à 13h45 (ouverture du portail à 13h35), en centre ville à 14h (ouverture du portail à 13h50).

> **La classe se termine** à 16h à Lédar, et en centre ville à 16h15. Les enfants peuvent alors rentrer chez eux ou rester pour des activités périscolaires.

> **Des TAP (Temps d'Activités Périscolaires)** sont proposés gratuitement par la municipalité dans chaque école **de 16h à 16h45 à Lédar** et de **16h15 à 17h en centre ville**. Les enfants sont pris en charge par les **animateurs municipaux** qui assurent également les ALAE (Accueils de Loisirs Associés à

l'Ecole). Les éducateurs sportifs et des personnels municipaux qualifiés complètent l'équipe d'animation. **Des intervenants bénévoles ainsi que des associations** proposent également des ateliers pendant ces TAP : découverte musicale, ateliers premiers secours avec la Croix Rouge, lecture avec Lire et Faire Lire, montage vidéo, art plastique, découverte du foot...

> **Les parents ne peuvent pas récupérer leurs enfants de 16h20 à 17h** dans les écoles du centre ville **et de 16h10 à 16h45** dans celles de Lédar, cela afin que les activités puissent être menées. Les enseignants assurent les APC (**Activités Pédagogiques Complémentaires**) certains soirs pendant ces horaires là.

> **À partir de 17h et jusqu'à 18h30**, les enfants peuvent être récupérés à tout moment.

> Initiatives fertiles



> Jardins partagés

Les jardins partagés sont situés plaine d'Eycheil, sur 5300m² de surface.

La création de ces jardins par le CCAS s'inscrit dans la volonté de mise en place de projets intergénérationnels, multiculturels et solidaires afin de créer du lien social et de soutenir certains publics en difficultés.

> La prévention, ça marche



> Rallye piéton du CISP

Dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance s'est déroulée la journée citoyenne des enfants, avec la participation de nombreuses classes du Couserans : un rallye piéton a été organisé pour permettre aux enfants de respecter et de connaître les règles de sécurité non seulement à travers la ville mais aussi sur la route avec la reconnaissance des panneaux routiers.

> La propreté de la ville est l'affaire de tous

Mise en place du service de « détagage ». Service gratuit accessible à tous sous réserve de signature d'une convention avec la mairie.



> Détagage au Palais des Vicomtes



La divagation des animaux sur la commune de Saint-Girons est interdite (arrêté municipal n° 2007-07-599) :

- Tout animal de compagnie qui n'est pas sous la surveillance de son maître est considéré comme étant en état de divagation et peut en conséquence être capturé et conduit à la fourrière animale intercommunale
- Tout animal doit être tatoué ou muni d'une puce électronique
- Tout animal errant peut provoquer un accident.

La fourrière a l'obligation de faire tatouer ou implanter une puce sur tout animal qui en serait dépourvu à son entrée dans la structure.

Les conditions de remise de l'animal à son propriétaire sont les suivantes :

- Règlement des frais de capture : 35 €
- Règlement des frais de tatouage ou d'implantation de puce : environ 55 €.
- Règlement des frais de garde et de nourriture : 6 € par jour, 7 € par jour pour les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories.

La législation prévoit un délai de garde de 8 jours ouvrés, passé ce délai vous prenez le risque que l'animal soit cédé à un refuge.

Nous vous rappelons que les chiens doivent impérativement être tenus en laisse sur tout le territoire de la commune et que leurs déjections doivent être ramassées par le détenteur de l'animal.

Tout contrevenant s'expose à une contravention de 2^{ème} classe, soit 35 €.

> La parole aux groupes de l'opposition

Bernard GONDRAN

Le code électoral est très précis : dès le 1^{er} septembre 2013, « aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée » (Article L.52-1, CE). Cette règle s'applique particulièrement aux bulletins municipaux, dont le contenu doit respecter le principe de neutralité. Le bulletin doit respecter très strictement, sa vocation première, c'est à dire l'évocation des affaires administratives communales sans mettre en valeur les candidats, leurs actions ou leurs projets. Tout bilan de mandat est également prohibé (Article L.52-1, CE). Les juges interprètent cette interdiction de façon très extensive. Mais nous sommes en Ariège et certains se croient tout permis ! Oui, nous sommes embarqués sur le TITANIC, l'iceberg est en face. On y va droit devant. Le capitaine va-t-il changer de cap ? Et pourtant nous savons comment l'histoire se termine ! Dans ces conditions, nous vous souhaitons une bonne année, une bonne santé, du travail, du courage et à bientôt.

Hervé SOULA « Saint-Girons cœur à gauche avec vous »

Mandela : immense figure de la lutte contre la ségrégation raciale, ce combattant infatigable qui est parvenu avec son peuple à abattre le régime d'Apartheid vient de nous quitter.

Il y a 15 ans, quand nous avons lancé la bataille pour sa libération, peu de monde connaissait le nom du plus vieux prisonnier politique de la planète.

A l'époque, nous avions obtenu de la ville de St Girons qu'une rue porte son nom ; décision non suivie d'effets à ce jour. Nous entendons persister dans notre demande.

Si l'Apartheid racial a disparu un apartheid perdure dans ce pays.

« Le peuple Sud Africain sera libre quand le peuple Palestinien le sera également » a dit Nelson Mandela. Combattre la domination d'un système économique qui agit contre les peuples d'Afrique du Sud à St Girons de Cisjordanie en Amérique Latine, voilà un combat de notre temps.

Ce sont les vœux que je formule pour cette nouvelle année.

> A savoir



> Le goûter des retraités

Le goûter des retraités de la ville de Saint-Girons a eu lieu le **samedi 6 décembre** après midi avec l'orchestre de Pierre Lebrun dans une ambiance conviviale où plus de 300 personnes avaient répondu présents.



> Le repas de Noël

Le repas de Noël des écoles de Saint-Girons qui s'est déroulé au gymnase du Foirail a permis aux enfants, aux parents et aux animateurs d'apprécier un délicieux menu servi par les élèves du Lycée Hôtelier François Camel.



Le repas était émaillé de chants et de danses préparés dans le cadre des CLAE. Sans compter la jolie fée, le clown, les bulles et les ballons et bien sûr... le Père Noël toujours aussi attendu.

> Aménagement de la rue Gambetta

Les travaux seront terminés fin 2013 pour une remise en circulation normale.

La mairie tient à remercier toutes les personnes qui ont joué le jeu dans le respect du bon déroulement des travaux.



> Le Téléthon

La grande manifestation solidaire s'est déroulée également **samedi 6 Décembre** avec le concours de nombreuses associations sportives ou caritatives et festives. Merci à tous d'avoir participé. Le résultat de la collecte s'élève à 25000 € pour la plus grande satisfaction de tous les organisateurs.



> Saint-Girons pratique

Horaires mairie

Du lundi au jeudi
de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h15.

Le vendredi
de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

> 05 61 04 03 20

Les élus reçoivent

les 1^{ers} et 3^{èmes} vendredis du mois de 14h à 17h.

> Pour prendre rendez-vous :

05 61 04 03 20

Collecte des déchets verts

(mercredi, jeudi et vendredi)

les 04, 05, 06 et 18, 19, 20 décembre

> Renseignements :

05 61 66 14 13

Attention : les déchets verts en sac plastique ne sont pas acceptés

Collecte des objets encombrants

Décembre : 04 Saint-Girons Centre - 11 Saint-Girons Aulot
18 Saint-Girons Sières / Beaugard - 19 Saint-Girons Lédard

> A ne pas manquer

16 janvier 2014 Concert Trio Lakdar • 21h • Salle Max Linder <<

17 janvier Connaissance du Monde « Russie Eternelle »
14h30 • Salle Max Linder <<

31 janvier Concert de l'École de Musique de Saint-Girons
20h30 • Salle Max Linder <<

7 février Connaissance du Monde « Route 66 » Traversée des Etats-Unis
14h30 • Salle Max Linder <<

14 février Soirée Passatges • 20h • Salle Max Linder <<

6 mars Théâtre « Les Kag » • 20h30 • Salle Max Linder <<

21 mars Connaissance du Monde « Barcelone et les Iles Baléares »
14h30 • Salle Max Linder <<

31 janvier Concert de l'École de Musique de Saint-Girons
20h30 • Salle Max Linder <<

Retrouvez l'information sur les événements de votre ville
sur le site de la mairie,

www.ville-st-girons.fr



« Vivre à St-Girons », Journal de la Ville de Saint-Girons - Décembre 2013
Directeur de publication : F. Murillo - Conception : mairie de Saint-Girons
Assistance à la réalisation : Campardou - Crédits photos : mairie de Saint-Girons
Imprimé sur papier fabriqué à partir de bois issus de forêts gérées durablement.